



## Changement fenêtres - demande de travaux

Par **mouche37**, le **18/04/2013** à **08:32**

Bonjour

Nous avons fait changer l'ensemble de nos fenêtres et volets bois en PVC blanc il y a 2 ans. Voulant réaliser d'autres travaux, nous venons de nous apercevoir que nous aurions du faire une demande de travaux, de plus que nous sommes en zone "bâtiments de France". L'artisan qui a réalisé les travaux ne nous en a pas parlé ... Que devons nous faire et que risque-t-on ? Y a t-il un laps de temps au bout duquel nous ne pouvons plus être ennuyés ?

Cordialement

Par **trichat**, le **18/04/2013** à **10:01**

Bonjour,

Vous devez déposer une demande de travaux pour régulariser cet ennuyeux oubli.

En zone "bâtiments de France", l'avis de l'architecte BDF est obligatoire. Croisez les doigts pour qu'il donne un avis favorable.

Dans le cas contraire, il peut exiger que les travaux réalisés soient supprimés!

Ci-joint un lien expliquant cette notion d'avis de l'ABF:

[http://www.forumconstruire.com/guides/voir-gid\\_53,architecte\\_des\\_batiments\\_de\\_france.php](http://www.forumconstruire.com/guides/voir-gid_53,architecte_des_batiments_de_france.php)

Cordialement.

Par **mouche37**, le **18/04/2013 à 10:29**

Merci pour cette réponse rapide